

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 318

présenté par
M. Sommer et M. Lescure

ARTICLE 11

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« S'il »

les mots :

« Si le travailleur indépendant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.